

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 206 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCEL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGEAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORÉ - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 015-703/16/CM

■ Approbation d'une convention relative à la participation technique et financière du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, du SIBVH et de la commune d'Aubagne dans le cadre du projet "Aubagne Centre-ville - Trame verte et bleu, tronçon 2 - Réduction de vulnérabilité, sécurisation et valorisation des Berges de l'Huveaune

MET 16/853/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le contrat de rivière piloté par le SIBVH propose un programme d'action à 5 enjeux, présentant des liens les uns avec les autres. A l'appui des actions le constituant, il insiste particulièrement sur la vulnérabilité aux inondations (synergie appelée « GEMAPI » dans la présente délibération). Ces principes sont inscrits dans les politiques publiques récentes (documents institutionnels 2016-2021 du SDAGE et du PGRI, bloc de compétences GEMAPI institué par la loi NOTRE etc.) Les volets valorisation des berges, amélioration du cadre de vie, cheminements doux et communication/sensibilisation viennent compléter les principes d'aménagement à développer sur le bassin versant en réponse aux enjeux du contrat de rivière.

Dans le cadre de son engagement pour le contrat de rivière d'une part et dans le cadre de son accompagnement aux communes notamment sur le volet cheminements mode doux d'autre part, le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile souhaite accompagner la mise en œuvre de projets d'aménagement des berges de l'Huveaune.

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la ville d'Aubagne a positionné l'Huveaune et ses caractéristiques paysagères (trame verte et bleue), au cœur de « l'apaisement urbain » nécessaire à la qualité de vie des habitants. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, pièce essentielle du futur PLU, débattu lors du Conseil Municipal du 29 juin 2015, précise que l'Huveaune sera l'épine dorsale le long de laquelle se déploieront, d'Ouest en Est, de nouveaux espaces verts urbains, des entrées de ville requalifiées, des cheminements doux ainsi qu'une végétation mieux valorisée.

Dans cette continuité, la Ville d'Aubagne porte le projet «d'aménagement du Site Mésones - Tourtelle par la valorisation et la sécurisation des berges de l'Huveaune». Ce secteur est un site fortement impacté par le risque inondation mais c'est aussi, de par sa situation ainsi que ses qualités paysagères, un axe de liaison majeur pour les modes de déplacements doux (vélos, piétons). Il suit le cheminement de l'Huveaune et permet de relier les quartiers de Camp Major et de la Tourtelle au Centre-ville. Il dessert, de plus, de nombreuses installations sportives ainsi que le Lycée Joliot Curie et se prolonge vers le Lycée Gustave Eiffel. Dans le PLU, ce site est un des tronçons principaux de la Trame verte et bleue de la Ville.

Les trois grands objectifs de ce projet sont les suivants :

1. Hydraulique : réalisation d'études pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations :
 - Par une étude sur le reprofilage du lit mineur de l'Huveaune,
 - Par une étude du pouvoir de rétention des inondations des plaines sportives.

2. Ecologique : réalisation d'études visant :

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

- A la recomposition floristique, le développement des écosystèmes, des boisements et la redynamisation végétale de la ripisylve,
- Au renforcement végétal autour des espaces sportifs et scolaires.

3. Parcours, déplacements : réalisation de cheminements en modes doux et assurer l'accessibilité pour tous, avec aménagements mobiliers des deux berges, en cohérence avec le schéma mobilité (voiture, vélo, piétons, transports en communs) de la ville.

Ce projet a fait l'objet en mars 2016 d'un dossier de candidature à l'appel à projet GEMAPI « Renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI » déposé par la Ville d'Aubagne en partenariat de principe avec le SIBVH qui a l'expertise en matière d'hydro morphologie, et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'aspect cheminement mode doux. En phase d'étude, l'Agence de l'Eau propose ainsi de financer jusqu'à 80 % du montant des études pour des projets dont l'objet serait de « conjuguer la renaturation des rivières et la lutte contre les inondations ».

Le partenariat financier présenté à l'Agence de l'Eau se répartit comme suit :

	ETUDES	MONTANT HT	VILLE	AMP – PA	SIBVH	AGENCE EAU
1	HYDRAULIQUE	40 000	0	0	10 000	30 000
2	ECOLOGIE	30 000	0	0	10 000	20 000
3	PARCOURS DPLCT	30 000	20 000	10 000	0	0
	TOTAL ETUDES	100 000	20 000	10 000	20 000	50 000

Pour formaliser ce partenariat, la ville d'Aubagne, le SIBVH et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ont établi une convention tripartite actant les rôles et participations de chacun.

Au titre de sa compétence déléguée en matière d'aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leur ouvrage et de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, il est proposé d'approuver la convention ci-annexé et d'engager la somme de 10 000 € pour participer aux études de conception sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Aubagne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La lettre de saisine du Président de la Métropole;
- L'avis émis par le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 22 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Le plan d'action du contrat de rivière et l'appel à projet de l'Agence régionale de l'eau.

Délibère

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la ville d'Aubagne et le SIBVH.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Est approuvé l'engagement d'une somme de 10.000 € TTC pour les études de conception.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI